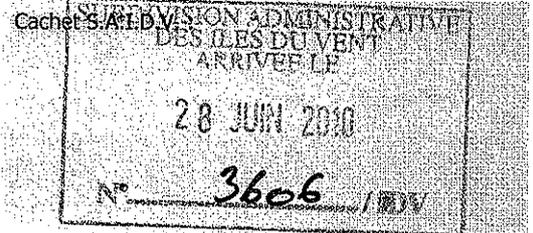




Ville de Piraé

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N°49/2010
DU 16 JUIN 2010**
Autorisant le Maire à signer la convention de dématérialisation des états de paye

L'an deux mille dix, le seize du mois de juin à dix huit heures,
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Madame Elisa YAO THAM SAO et Monsieur Wilfred POMARE ont été désignés pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Date de convocation :
08 juin 2010
Date d'affichage :
08 juin 2010

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	MOE Elisabeth		X	J.B TERIIEROOITERAI
5	TEANOTOGA Hinano	X		
6	TICCHI Christiane Tiare	X		
7	ATIU Marc	X		
8	TEFAATAU Alvest	X		
9	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
10	LEQUERRE Maïte	X		
11	PROKOP Alban	X		
12	BENNETT William	X		
13	POMARE Wilfred	X		
14	TOUAITAHUATA Charles		X	Noëi TUEINUI
15	TANÉPAU Viora		X	Alvest TEFAATAU
16	YAO THAM SAO Elisa	X		
17	TUEINUI Noëi	X		
18	TICCHI William		X	Christiane Tiare TICCHI
19	TEANINIURAITEMOANA Laïza	X		
20	TAPUTU Karine		X	William Pita BENNETT
21	TAURAA Stéphanie	X		
22	TAVAE Imelda	X		
23	DU SOUICH Audrey		X	Georges PUCHON
24	MAI Teruirau		X	Théodore TETUAETARA
25	MACE Miriama	X		
26	BREMOND Madeleine		X	Miriama MACE
27	TEMARII Tahiri		X	Edouard FRITCH
28	LICHTLE Yvette		X	Armelle MERCERON
29	MERCERON Armelle	X		
30	FRITCH Edouard	X		
31	FREBAULT Pierre	X		
32	TETUAETARA Théodore	X		
33	LAUZUN épse LECHENE Eliane	X		
23		10	10	

Résultats des votes

Pour	33
Contre	0
Abstentions	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

Affichage du compte rendu du conseil municipal le :

23 JUIN 2010

Affichage de la présente délibération le :

28 JUIN 2010

DELIBERATION n°49/2010 DU 16 JUIN 2010

Autorisant le Maire à signer la convention de dématérialisation des états de paye

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE
(ILE DE TAHITI)**

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31-AA du 06 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72-407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 ;
- VU le projet de convention de dématérialisation des états de paye établi entre le Trésor Public et la Commune de PIRAE;
- Considérant que la présente mesure représente un certain avantage en optimisant le traitement de la paie tout en participant également en faveur du développement durable ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré
en sa séance du **16 Juin 2010**

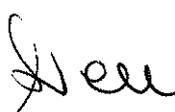
ADOpte A L'UNANIMITE	
VOTANTS	33
POUR	33
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ADOPTE :

Article 1^{er} : Le Maire est autorisé à signer la convention de dématérialisation des états de paye annexée à la présente.

Article 2. : La présente délibération, qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera, est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Maire

Béatrice VERNAUDON



Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative
28 JUIN 2010
Le.....
et publication du **28 JUIN 2010**
Le Maire,

Béatrice VERNAUDON

